

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AOUT 2011

Etaient présents : Xavier MAZERAT, Franck LE NOË, Georgette JAMIN, Guy BIZERY, Nathalie LEMARCHAND, Adèle TORDJMAN, Annick LE GUEN, Serge LÉPINE, Isabelle CORMIER, Jean-Paul BEUVIER, Céline CAUDRON, Frédéric PAUL, Sophie LEPELTIER, Richard LEROY, Sonia GUIGNARD, Sylvie DELETRAZ

Etaient excusés : Maxime CHAILLEU (pouvoir à Georgette JAMIN), Charles André BOYER (pouvoir à Franck LE NOË)

Secrétaire : Sonia GUIGNARD

Objet : AVENANT N°1 MAITRISE D'ŒUVRE MAISON DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que M. Jean-Marc Rivet a pris connaissance des besoins des professionnels de santé pour exercer leur activité de manière optimale. Il a ainsi commencé à travailler sur la future maison de santé pluridisciplinaire et a ciblé en premier lieu les surfaces nécessaires. Il s'avère que la superficie initialement prévue ne permettra pas de réaliser le projet.

M. Rivet propose d'établir un avenant n°1 au marché initial portant la superficie de 350 m² à 450 m² avec un coût d'objectif au m² similaire.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

donne son accord à la proposition de M. Jean-Marc Rivet portant la superficie de la maison de santé pluridisciplinaire à 450 m² pour un montant de travaux estimé à 562 500,00 € HT, ce qui a pour conséquence de porter le montant des honoraires à 56 250,00 € HT.

autorise le maire à signer l'avenant à intervenir.

Objet : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le maire fait au conseil municipal un bref rappel des événements liés à la décision en date du 3 mai 2011 de Monsieur le préfet de la Sarthe de dissoudre la communauté de communes du pays malicornais et de rattacher la commune de Malicorne-sur-Sarthe à la communauté de communes du pays sabolien avec les communes de Noyen-sur-Sarthe et de Dureil.

Des rencontres ont été organisées pour l'ensemble des élus communautaires par l'amicale des maires et adjoints de la Sarthe et pour les élus malicornais avec des représentants de la communauté de communes du Val de Sarthe et de la communauté de communes du pays sabolien.

A l'issue de ces réunions et du tour de table proposé par Monsieur le maire, les élus malicornais considèrent que beaucoup de questions sont restées sans réponse concernant notamment :

- L'actif communautaire (Espace faïence, moulins, LPM et maison communautaire) ;
- Le devenir du personnel communautaire ;
- L'incidence financière et fiscale
- L'avenir de l'office de tourisme

Les élus relèvent aussi que l'aspect financier du changement de structure n'a pas été étudié et qu'il est impossible d'en prévoir les impacts pour les contribuables.

Monsieur le maire propose alors au conseil municipal de se prononcer en deux temps, d'abord sur le fait de quitter ou non la communauté de communes du pays malicornais et ensuite sur le choix de la structure d'accueil.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

à La majorité des membres présents et représentés, soit 17 voix pour et une abstention,

décide de quitter la communauté de communes du pays malicornais

Considérant que le choix de la structure d'accueil est une responsabilité importante pour le devenir de la commune,

qu'il est impossible de prendre une décision raisonnable en l'absence d'éléments chiffrés,

que le conseil municipal est dans l'attente de réponses tant des services de Monsieur le préfet que des communautés de communes de rattachement

que le conseil municipal souhaite une étude approfondie sur l'ensemble des points évoqués précédemment

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

refuse de se prononcer en l'état actuel des renseignements fournis et décide qu'il indiquera son choix à Monsieur le préfet de la Sarthe au plus tard au début de l'année 2012.

OBJET : CONTRAT API RESTAURATION - AVENANT N°2

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le contrat d'approvisionnement et de livraison des denrées alimentaires pour la préparation des repas au restaurant scolaire arrive à échéance le 30 septembre 2011.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

reconduit dans les mêmes conditions de base le contrat pour une année à compter du 01 octobre 2011 pour une échéance le 30 septembre 2012.

décide d'inclure dans les menus un fromage par semaine pour une plus-value de 0,375 centime à compter du 01 octobre 2011.

autorise le maire à signer l'avenant à intervenir avec la société Api restauration.

OBJET : CONTRAT PRESTALIM'S - AVENANT N°1

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le contrat de fournitures et livraisons de repas pour le portage à domicile arrive à échéance au 20 septembre 2011.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

reconduit le contrat pour une année à compter du 20 septembre 2011.

autorise le maire à signer l'avenant à intervenir avec la société Prestalim's.

OBJET : DSP ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal de l'état d'avancement des négociations avec les entreprises retenues pour négocier dans un premier temps.

Il indique qu'il prendra sa décision rapidement pour que le conseil municipal puisse l'autoriser à signer le contrat qui devra prendre effet le 01 octobre 2011.

OBJET : MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIVAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211.20, suite au déménagement du SIVAS dans les locaux situés au moulin à couleurs, 1 place Pierre Désautels 72270 Malicorne-sur-Sarthe, il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat et notamment l'article 4 qui a trait au siège du syndicat.

De plus, conformément au code général des collectivités territoriales et son article L5211-10, il est nécessaire de ne plus préciser le nombre de vice-présidents dans les statuts puisque ce nombre doit être déterminé par l'organisme délibérant. Il convient donc de modifier l'article 6 des statuts du SIVAS.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts du SIVAS
autorise le maire à signer tous documents pour mener à bien cette mission.

OBJET : FRAIS DE CAPTURE D'ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 25 septembre 2009 par laquelle il fixait le prix de pension à 25 euros par jour pour les animaux recueillis au chenil communal.

Or il s'avère que les employés communaux sont amenés régulièrement à capturer des animaux sans qu'il en coûte aux propriétaires défailants.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'appliquer un tarif de capture d'animal qu'il fixe à 50 euros.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de répercuter systématiquement aux propriétaires défailants identifiés le coût de toutes les prestations rendues nécessaires pour la capture, le prix de pension et l'enlèvement des animaux par le prestataire vers la fourrière de Le Mans.

OBJET : NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

Monsieur le maire présente au conseil municipal une analyse de la fréquentation du bureau de poste de Malicorne-sur-Sarthe à l'initiative du service de la poste qui fait état d'une baisse d'activité de 35% depuis les cinq dernières années.

Au vu de ces résultats, la poste prévoit de limiter l'ouverture du bureau de poste de Malicorne-sur-Sarthe du lundi au samedi de 9h à 12h.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

n'est pas d'accord avec cette proposition ; les horaires proposés inadaptés aux personnes justifiant d'une activité risquent de faire baisser encore plus vite la fréquentation du guichet de Malicorne-sur-Sarthe.

OBJET : RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission travaux : Serge LÉPINE en remplacement de Maxime CHAILLEU

Divers travaux ont été réalisés par les entreprises au cours des mois d'été : réfection de la toiture de l'école publique, peinture des menuiseries extérieures du 6 rue Aristide Briand, abattage de quelques arbres dangereux au camping, pose de la main courante au stade, réfection d'un trottoir boulevard Rabigot.

Commission culture et affaires sociales : Georgette JAMIN

Les invitations ont été remises pour les artistes des chemins en couleurs. La préparation des journées est dans sa phase active avec la recherche de bénévoles. Par ailleurs, la commune reçoit le téléthon cette année.

Commission animations : Guy BIZERY

Les animations d'été ont sérieusement contrariées par le temps ; elles ont cependant bénéficié d'un bon public.

Commission tourisme : Jean-Paul BEUVIER

Certains petits travaux d'entretien seront à prévoir cet hiver, notamment le réensemencement de quelques zones de pelouse. Il faudra prévoir l'an prochain le nettoyage régulier des conteneurs du camping.

Une réunion de bilan sera faite à l'issue de la saison.

Commission petite enfance : Annick LE GUEN

Une réunion s'est tenue avec les assistantes maternelles pour les informer du planning des travaux de la maison des assistantes maternelles.

Une réactualisation du guide de l'enfance est en cours pour la fin de l'année.

Commission fleurissement : Adèle TORDJMAN et Sylvie DELETRAZ

Les parterres seront à nettoyer pour le comice.

Déception des membres de la commission à la suite de la visite du comité régional des villes fleuries au regard des efforts faits au square du général Leclerc et place de la République. Seuls sont pris en compte l'environnement et le développement durable. La commune devrait garder deux fleurs. L'acquisition d'une petite broyeuse d'écorces pour le paillage est envisagée.

Commission communication et conseil municipal jeunes : Nathalie LEMARCHAND

Le prochain P'tit malicornais est prévu pour fin septembre.

La première réunion de « conseil municipal jeunes » est prévue le vendredi 23 septembre à 17h15 à la mairie.